



Guide d'utilisation des graphiques et des normes



Avis aux utilisateurs canadiens

SmartWay a été mis sur pied par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est administré au Canada par Ressources naturelles Canada (RNCAN).

SmartWay est une marque déposée de l'EPA, et l'EPA conserve la propriété des droits pour tous les logos, mots servant de marque, images et illustrations SmartWay. Certains éléments de la marque SmartWay de l'EPA des États-Unis qui sont décrits dans le présent guide (notamment la marque/logo de certification pour les voitures et les camions légers) ne s'appliquent pas au Canada.

Tous les participants et commanditaires du programme SmartWay qui souhaiteraient afficher l'un des logos SmartWay doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité applicables et signer la page de signature de la marque appropriée à la fin du présent guide. La signature de cette page constitue un accord entre votre organisation et l'EPA. Dès l'approbation de votre demande d'utilisation de logo par l'EPA, on vous fera parvenir les fichiers du logo et de la marque officiels de SmartWay à utiliser dans vos documents de promotion.

Toutes les demandes de participants canadiens visant à obtenir l'autorisation pour l'utilisation du logo SmartWay doivent être adressées à RNCAN à smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca. RNCAN facilite le traitement des demandes d'autorisation à l'EPA au nom des participants canadiens. Les questions des participants et commanditaires canadiens au programme SmartWay doivent être adressées au bureau SmartWay au Canada :

Téléphone : 1-855-322-1564

Courriel : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca

Site Web : www.smartway.rncan.gc.ca

Table des matières

Page

Éléments identificateurs de base

Énoncé de positionnement de la marque SmartWay	3
Caractéristiques de la marque SmartWay	4
Marques figuratives/logos SmartWay	5
Marques/logos SmartWay	6
Utilisation des marques/logos SmartWay	9

Marques figurative SmartWay

Marque/logo des Affiliés	10
Utilisation de la marque figurative par les organisations admissibles	11
Utilisation de la marque/du logo	12

Politique d'utilisation des logos pour les fabricants de Technologies vérifiées de SmartWay

13

Marque des Partenaires en transports SmartWay

Marque/logo des Partenaires	14
Utilisation des marques/logos	15
Étiquetage des colis	16
Conditions d'utilisation de la marque et de la marque/du logo des Partenaires	17

Marques/logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques

Marques/logos pour les tracteurs et les remorques	18
Utilisation des marques/logos	19
Conditions d'utilisation des marques/logos pour les tracteurs et les remorques	20

Spécifications chromatiques pour l'ensemble des marques/logos SmartWay

21

Lignes directrices pour les communications écrites

Promotion de l'ensemble des marques/logos SmartWay	22
Typographie pour l'ensemble des marques/logos SmartWay	28

Lignes directrices pour les communications courantes

Utilisation accessoire	29
Utilisation à la radio, à la télévision et sur le Web	30
Articles promotionnels et vêtements	31
Page de signature pour la marque des Partenaires et des Affiliés	32
Page de signature pour la marque des tracteurs et remorques	33

Normes graphiques et lignes directrices concernant l'utilisation

Éléments identificateurs de base Énoncé de positionnement de la marque SmartWay

La marque SmartWay® de l'Environmental Protection Agency (EPA) des É.-U. désigne des options de transport plus écologiques et économes en carburant qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la qualité de l'air.



La marque SmartWay est représentée par le logo SmartWay.

Le logo se compose d'une route, d'un nuage et d'une feuille d'arbre de même que du mot SmartWay. Il existe plusieurs variations du logo; elles sont appelées marques figuratives SmartWay et elles identifient différents programmes, Partenaires et produits de l'initiative SmartWay.

À la base, le logo SmartWay identifie les entreprises, les organismes, les services et les produits qui réduisent les émissions liées au transport. La portée du logo et de la marque est toutefois beaucoup plus vaste car la marque SmartWay témoigne d'un Partenariat entre le gouvernement, l'entreprise et le consommateur dans le but de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de l'air pour les générations à venir.

Tous les programmes de transport de l'EPA affichant le logo SmartWay doivent :

- produire des améliorations considérables et mesurables en ce qui a trait à la qualité de l'air et/ou à la réduction des gaz à effet de serre tout en maintenant ou en améliorant les niveaux actuels d'autres émissions et/ou polluants;
- être accompagnés d'un mécanisme reconnu de quantification des avantages;
- être accompagnés d'un mécanisme de déclaration vérifiable;
- faire l'objet d'une entente écrite de type Partenariat;
- comporter une exigence éducative qui établit un lien entre la marque et les avantages de celle-ci pour l'environnement.

L'EPA estime que la qualité de l'environnement est une responsabilité collective; par conséquent, la participation à l'initiative SmartWay est présentée comme un choix personnel qui peut faire une différence pour l'environnement. Les objectifs de la marque sont résumés par le titre d'appel de SmartWay : « Arriver à destination en respirant un air plus pur. »

Caractéristiques de la marque SmartWay

Cinq caractéristiques clés définissent le caractère de la marque SmartWay®; elles sont issues de l'exposé de position présenté à la page précédente. Ces caractéristiques sont le fondement de la marque du Partenariat volontaire en transport de l'EPA et sont intégrées à chacun des programmes volontaires qui utilisent la marque SmartWay.

Avantage pour l'environnement

Le Bureau des transports et de la qualité de l'air (Office of Transportation and Air Quality, ou OTAQ) de l'EPA veille sur la santé publique et l'environnement en exerçant un contrôle sur la pollution atmosphérique attribuable aux véhicules à moteur, aux moteurs et aux carburants qui les alimentent, et aussi en encourageant les options de transport qui minimisent les émissions.

Les automobiles, les camions, les autobus et les autres moyens de transport brûlent du carburant et émettent des polluants qui contribuent au smog, aux maladies respiratoires et aux changements climatiques. La marque SmartWay® de l'EPA identifie les programmes volontaires dans le secteur des transports qui réduisent les émissions nocives de dioxyde de carbone et de polluants courants, améliorent la consommation de carburant et aident à assainir l'environnement dans lequel vivent tous les Américains.

Cibler le transport

SmartWay est un des programmes d'amélioration de la qualité de l'air de l'EPA qui emploient des méthodes axées sur le marché plutôt que des règlements pour réaliser des gains sur le plan de la qualité de l'air. Les activités de SmartWay ciblent le secteur des transports et englobent les produits et les services qui sont associés aux économies de carburant.

Options plus éconergétiques

La marque SmartWay identifie les produits et services les plus éconergétiques, qui contribuent par conséquent à réduire la pollution atmosphérique et la consommation de carburant. La marque propose des avantages personnels et rationnels, notamment l'amélioration de la qualité de l'air, de l'environnement et de la santé, ainsi que les économies de coûts.

Excellence

Le logo SmartWay est un symbole d'excellence qui distingue les options les plus éconergétiques en matière de transport. SmartWay reconnaît uniquement les produits et les services qui présentent des caractéristiques offrant un rendement environnemental supérieur. Qu'il s'agisse de transport national de marchandises affichant une consommation de carburant réduite ou de véhicules à passagers moins polluants, le logo SmartWay souligne l'excellence des initiatives volontaires réduisant les émissions.

Crédibilité

À titre d'initiative de l'EPA, SmartWay représente une source d'information crédible à propos des options les plus éconergétiques en matière de transport.

Marques figuratives/logos de la marque SmartWay



La marque SmartWay est la propriété de l'EPA. Elle est identifiée au moyen de la marque ou du logo SmartWay : le nom SmartWay et le graphique (image composée d'une route, d'un nuage et d'une feuille d'arbre). Ce logo est associé à divers programmes SmartWay et/ou à des désignations octroyées à des Partenaires particuliers et il apparaît dans plusieurs marques figuratives SmartWay.

Le présent document ne fait pas de distinction entre les mots servant de marque et le logo.




Le logo est la « signature » de SmartWay et on le retrouve dans diverses marques utilisées par l'EPA et les Partenaires de SmartWay. L'initiative SmartWay compte actuellement trois types de marques : 1) les marques figuratives; 2) la marque des Partenaires de SmartWay; et 3) la marque de certification pour les véhicules à passagers et la marque désignée pour les véhicules lourds.


Voir les pages 6 à 9 pour une brève description des marques SmartWay et de leur utilisation.

Il est possible de se procurer des fichiers contenant les logos approuvés en faisant parvenir un courriel à l'EPA à l'adresse smartway_transport@epa.gov.



Les marques SmartWay peuvent uniquement être utilisées après l'obtention de l'autorisation écrite de l'EPA.

Marques/logos SmartWay




Marques figuratives/logos			
Nom du logo	Principal utilisateur du logo	Description de l'utilisation	Image du logo
Logo de la marque SmartWay	<ul style="list-style-type: none"> l'EPA des É.-U. 	Il s'agit du logo représentatif du programme SmartWay. Cette marque de portée générale exprime le message de la marque SmartWay : des options de transport plus éconergétiques qui contribuent à l'amélioration de la consommation de carburant et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques.	
Logo du Partenariat en transports SmartWay	<ul style="list-style-type: none"> l'EPA des É.-U. Médias 	Cette marque sert à promouvoir le Partenariat en transports SmartWay et à sensibiliser le public aux avantages du programme	
Logo SmartWay pour les organisations affiliées	<ul style="list-style-type: none"> SmartWay Affiliés 	Cette marque sert à promouvoir le Partenariat en transports SmartWay et à sensibiliser le public aux avantages du programme	

Marque/logo pour les Partenaires SmartWay			
Nom du logo	Principal utilisateur du logo	Description de l'utilisation	Image du logo
Logo du Partenariat en transports SmartWay	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires SmartWay 	Cette marque dénote un rendement environnemental supérieur mesuré, tel que cela est défini dans l'entente du Partenariat en transports SmartWay.	

Marques/logos SmartWay

Marques/logos de certification (Véhicules à passagers et camions légers)			
Nom du logo	Principal utilisateur du logo	Description de l'utilisation	Image du logo
Logo de certification SmartWay	<ul style="list-style-type: none"> Organisations qui fabriquent ou vendent des véhicules légers homologués SmartWay : <ul style="list-style-type: none"> Fabricants de véhicules Entreprises Municipalités Organisations sans but lucratif Médias 	<ul style="list-style-type: none"> Ce logo fait la promotion des véhicules légers qui répondent aux critères SmartWay pour les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre. Ce logo peut aussi être utilisé comme étiquette promotionnelle pour les véhicules légers homologués. 	
Logo de certification SmartWay Élite	<ul style="list-style-type: none"> Organisations qui fabriquent ou vendent des véhicules légers homologués SmartWay : <ul style="list-style-type: none"> Fabricants de véhicules Entreprises Municipalités Organisations sans but lucratif Médias 	<ul style="list-style-type: none"> Ce logo fait la promotion des véhicules légers qui répondent aux critères SmartWay pour les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre. Les critères SmartWay Élite sont plus exigeants que ceux qui s'appliquent au logo de certification standard. Ce logo peut aussi être utilisé comme étiquette promotionnelle pour les véhicules légers homologués. 	

Marques/logos SmartWay

Marque/logo (Véhicules lourds et équipement)			
Nom du logo	Principal utilisateur du logo	Description de l'utilisation	Image du logo
Logo Désigné SmartWay	Fabricants de tracteurs et remorques lourds parcourant de longues distances	Ce logo sert d'étiquette intérieure pour les tracteurs et remorques lourds parcourant de longues distances qui respectent les spécifications techniques et les exigences SmartWay.	
Logo SmartWay pour les tracteurs	Partenaires SmartWay	Ce logo est une étiquette promotionnelle pour les tracteurs avec cabine couchette des Partenaires qui respectent les spécifications techniques et les exigences SmartWay.	
Logo SmartWay pour les remorques	Partenaires SmartWay	Ce logo est une étiquette promotionnelle pour les remorques des Partenaires qui respectent les spécifications techniques et les exigences SmartWay.	



Utilisation des marques/logos SmartWay

L'EPA des É.-U. et les autres organisations qui utilisent les logos SmartWay doivent respecter les lignes directrices générales ci-dessous.

- Le nom, le logo et les marques SmartWay® ne peuvent jamais être utilisés de manière à suggérer que l'EPA donne son appui à une entreprise, à ses produits ou à ses services. Ni les logos SmartWay ni le nom SmartWay ne peuvent être utilisés conjointement à d'autres noms d'entreprises, noms de produits, noms de services, noms de domaines ou titres de sites Web.
- La perspective ou l'apparence des logos ne peuvent pas être modifiées, divisées, séparées ou déformées de quelque façon que ce soit.
- Les logos ne peuvent jamais être utilisés dans le but de dénigrer SmartWay, l'EPA ou tout autre organisme gouvernemental.
- Les Partenaires et autres organisations autorisées sont responsables de l'utilisation qu'ils font des logos SmartWay; ils sont en outre responsables de l'utilisation des logos par leurs représentants, y compris les agences de publicité et les firmes de relations publiques.
- L'EPA surveille activement le bon usage du nom et des logos SmartWay. Au besoin, SmartWay prendra des mesures pour contrer l'usage non autorisé des logos, ce qui pourrait entraîner la fin de la participation au programme SmartWay et/ou des poursuites.
- Il est possible de se procurer des fichiers contenant les logos approuvés en communiquant avec l'EPA. Il faut obtenir l'autorisation de l'EPA avant de pouvoir utiliser l'un ou l'autre des différents logos SmartWay.

Normes graphiques et lignes directrices concernant l'utilisation

Marque figurative/logo SmartWay

Toutes les parties intéressées sont encouragées à promouvoir les objectifs de SmartWay. Ceci peut être fait en utilisant des outils d'information et de marketing qui décrivent les technologies, les stratégies, les politiques et les avantages du programme et de la participation qui sont représentés par la marque commune SmartWay. Les parties intéressées comprennent, sans exclure d'autres possibilités, l'EPA, les médias, les organisations sans but lucratif, les entreprises et les gouvernements.



Le logo de la marque SmartWay (organisations affiliées) peut être utilisé par les organisations admissibles affiliées à SmartWay dans des publicités, du matériel de marketing de l'organisation et du matériel de promotion entre entreprises.

Les organisations affiliées admissibles à SmartWay sont décrites ci-après.

- Organisations sans but lucratif : Associations commerciales et professionnelles; membres d'organismes non gouvernementaux; établissements d'enseignement, organismes gouvernementaux et bénéficiaires de subventions de l'EPA qui acceptent de fournir des informations sur le programme SmartWay à leurs membres.
- Entreprises de location : Entreprises louant des véhicules, des tracteurs ou des remorques homologués SmartWay; s'applique seulement aux organisations qui n'exercent pas un contrôle effectif sur les camions. Leur principale fonction est d'aider les transporteurs et les entreprises de logistique dans le cadre du processus de spécification et de sélection des parcs de véhicules/camions. Ces entreprises font la promotion de l'achat ou de la location de voitures homologuées SmartWay et de tracteurs ou de remorques désignés SmartWay auprès de concessionnaires et/ou de franchises multiples.
- Concessionnaires de tracteurs/remorques : Concessionnaires faisant la promotion et la vente de tracteurs désignés SmartWay et de Technologies vérifiées de SmartWay de l'EPA.
- Relais routiers/aires de repos : Les relais routiers/aires de repos des Affiliés SmartWay offrent aux camionneurs un endroit où ils peuvent se reposer confortablement sans laisser leur moteur tourner au ralenti, ce qui leur permet d'économiser du carburant et de l'argent, de protéger leur santé et de soutenir les objectifs nationaux en matière d'environnement et de sécurité énergétique. Les types d'entreprises suivantes sont admissibles au statut de relais routier/aire de repos des Affiliés SmartWay : relais routiers et aires de repos privés; terminaux d'entreprises de camionnage privées; autorités portuaires comprenant des espaces de stationnement pour camions; haltes routières publiques et centre de distribution comprenant des espaces de stationnement pour camions.

Toute organisation qui ne rencontre pas les critères associés au statut d'Affilié peut participer au programme SmartWay à titre de membre de la collectivité SmartWay. Les organisations de la collectivité SmartWay ont accès à du matériel de marketing et d'information mais ne sont pas autorisés à utiliser les logos SmartWay.

Utilisation des logos de la marque SmartWay par les Affiliés admissibles

Type d'organisation		Approuvée	Non approuvée
Sans but lucratif	Association de camionnage d'un État	✓	
	Association professionnelle	✓	
	Association commerciale	✓	
	Association mutuelle	✓	
	Mutuelle de crédit sans but lucratif	✓	
	Organisme gouvernemental	✓	
	Organisme non gouvernemental	✓	
	Organisme environnemental	✓	
	Halte routière publique	✓	
À but lucratif	Établissement d'enseignement	✓	
	Organisation gérant des parcs de véhicules	✓	
	Concessionnaire « SmartWay »* (décrit plus bas)	✓	
	Relais routier/aire de repos privé	✓	
	Terminal d'entreprise de camionnage privée	✓	
	Autorité portuaire avec stationnement pour camions	✓	
	Centre de distribution avec stationnement pour camions	✓	
	Détaillant/vendeur d'équipement pour tracteurs		✓
	Détaillant/vendeur d'équipement pour remorques		✓
	Détaillant/vendeur d'équipement relatif à la marche au ralenti		✓
	Détaillant/vendeur de pneus		✓
	Fabricant d'accessoires aérodynamiques pour tracteurs		✓
	Fabricant d'accessoires aérodynamiques pour remorques		✓
	Fabricant d'accessoires relatifs à la marche au ralenti		✓
	Fabricant de pneus		✓
	Entreprise de rechapage de pneus		✓

Fabricant de technologies

* Concessionnaires faisant la promotion et la vente de tracteurs désignés SmartWay et de Technologies vérifiées de SmartWay de l'EPA.

Utilisation du logo de la marque SmartWay

Les organisations doivent obtenir l'autorisation de l'EPA pour utiliser les logos. Les logos de la marque SmartWay peuvent être utilisés par les organisations admissibles affiliées dans des publicités grand public, du matériel de marketing de l'entreprise et de l'organisation et du matériel de promotion entre entreprises.

Les Affiliés SmartWay sont responsables de l'utilisation qu'ils font des logos SmartWay; ils sont en outre responsables de l'utilisation des logos par leurs représentants, y compris les agences de publicité et les firmes de relations publiques.

Des exemples d'affichages acceptables et inacceptables des logos SmartWay sont fournis dans les tableaux ci-après.

Logos de la marque SmartWay

Graphique



Affichage acceptable

Papier à en-tête et papeterie
Cartes professionnelles
Site Web de l'organisation
Signatures de courriel de l'organisation
Publicités
Articles promotionnels
Affiches, signalisation intérieure
Vêtements (casquettes, t-shirts, uniformes)
Brochures
Notes d'information et présentations
Matériel d'information

Affichage inacceptable

Intérieur d'une remorque lourde
Extérieur d'une remorque lourde
Intérieur d'un tracteur lourd
Extérieur d'un tracteur lourd
Intérieur d'un véhicule léger
Extérieur d'un véhicule léger
Toute technologie qui est fixée ou qui fait partie d'un tracteur, d'une remorque ou d'un véhicule.

Politique d'utilisation des logos pour les fabricants de *Technologies vérifiées de SmartWay*

Les fabricants de Technologies vérifiées de SmartWay (auparavant appelés vendeurs de Technologies affiliées de SmartWay) **ne sont pas autorisés à utiliser le logo SmartWay, peu importe sa forme**. Les fabricants ou vendeurs de technologies sont définis comme suit : entreprises à but lucratif qui fabriquent ou vendent des technologies permettant d'économiser de l'énergie ou de réduire la pollution et à propos desquelles l'EPA dispose de résultats d'essais et de données reconnus.

Les fabricants de Technologies vérifiées de SmartWay proposent de l'équipement qui réduit la consommation de carburant et les émissions, ce qui aide nos Partenaires à atteindre leurs objectifs et, indirectement, contribue à la réalisation des objectifs du programme SmartWay.

Cependant, l'utilisation des marques SmartWay (logo) pourrait créer de la confusion chez le public à propos de la marque SmartWay et supposer une reconnaissance inappropriée du produit par l'EPA. Par conséquent, les fabricants de Technologies vérifiées de SmartWay ne sont pas autorisés à afficher le nom ou le logo SmartWay sur tout produit ou matériel.

Ces entreprises, qui jouent un rôle essentiel au sein de la collectivité du Partenariat en transports SmartWay, peuvent consulter les lignes directrices sur la communication pour les Technologies vérifiées de SmartWay à l'adresse : www.epa.gov/smartway/transport/documents/faqs/technology-vendor-communication-guidelines7.pdf pour obtenir des conseils relatifs à la promotion de leur participation à SmartWay.

Normes graphiques et lignes directrices concernant l'utilisation

Logos des Partenaires SmartWay

Le logo du Partenariat en transports SmartWay est la propriété de l'EPA. La marque comprend le logo graphique SmartWay de même que des désignations particulières pour les Partenaires SmartWay admissibles.



Le titre d'appel de SmartWay, « Arriver à destination en respirant un air plus pur. », est partie intégrante de la marque. Selon l'énoncé de position, il illustre les caractéristiques de la marque et est un élément clé pour définir l'identité de SmartWay dans l'esprit du public. Le titre d'appel établit un lien entre le nom SmartWay et son logo graphique et le message « de l'air pur grâce à des transports améliorés »; il est un complément indissociable des deux composantes du logo. Le titre d'appel ne doit jamais être retiré du logo graphique.

Il est possible de se procurer les seuls fichiers de logos graphiques approuvés en haute résolution en faisant parvenir smartway_transport@epa.gov.

Le logo graphique et les marques SmartWay ne peuvent être utilisés qu'après l'obtention de l'autorisation de l'EPA.

L'usage du logo pour les Partenaires est réservé aux Partenaires SmartWay admissibles – les transporteurs, relais routiers, expéditeurs et entreprises de logistiques Partenaires qui affichent une performance environnementale supérieure dans leurs activités de transport. Ces Partenaires SmartWay peuvent promouvoir leur participation et leur statut au sein du Partenariat en utilisant la marque ou le logo des Partenaires SmartWay.

La marque des Partenaires peut être utilisée dans des publicités grand public, du matériel de marketing de l'entreprise et du matériel de promotion entre entreprises.

En outre, par l'entremise de leurs activités de sensibilisation, de promotion et d'information, les Partenaires SmartWay s'engagent à décrire et à promouvoir le Partenariat en transports SmartWay comme une stratégie axée sur le transport qui vise à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. On encourage aussi les Partenaires à décrire et à promouvoir le fruit des efforts qu'ils déploient dans le cadre du Partenariat en transports et à présenter ce dernier comme une initiative de l'EPA.

Logos des Partenaires SmartWay

Utilisation du logo du Partenariat en transports SmartWay

Les organisations doivent obtenir l'autorisation écrite de l'EPA pour utiliser les logos. Les logos du Partenariat en transports SmartWay peuvent être utilisés par les Partenaires et organisations affiliées admissibles dans des publicités grand public, du matériel de marketing de l'entreprise et de l'organisation et du matériel de promotion entre entreprises.

Les Partenaires SmartWay sont responsables de l'utilisation qu'ils font des logos SmartWay; ils sont en outre responsables de l'utilisation des logos par leurs représentants, y compris les agences de publicité et les firmes de relations publiques.

Des exemples d'affichages acceptables et inacceptables des logos SmartWay sont fournis dans les tableaux ci-après.

Logos du Partenariat en transports SmartWay

Graphique



Affichage acceptable

- Fiches signalétiques
- Papier à en-tête et papeterie
- Cartes professionnelles
- Site Web de l'entreprise
- Signatures de courriel de l'entreprise
- Publicités
- Articles promotionnels
- Emballages (avec autorisation de l'EPA seulement)
- Affiches, signalisation intérieure
- Vêtements (casquettes, t-shirts, uniformes)
- Brochures
- Notes d'information et présentations
- Matériel éducatif
- Signalisation extérieure des relais routiers
- Signalisation intérieure des relais routiers
- Site Web des relais routiers
- Signatures de courriel des relais routiers
- Publicités des relais routiers
- Articles promotionnels des relais routiers

Affichage inacceptable

- Intérieur d'une remorque lourde
- Extérieur d'une remorque lourde
- Intérieur d'un tracteur lourd
- Extérieur d'un tracteur lourd
- Intérieur d'un véhicule léger
- Extérieur d'un véhicule léger
- Toute technologie qui est fixée ou qui fait partie d'un tracteur, d'une remorque ou d'un véhicule.

Logos des Partenaires SmartWay

Étiquetage des colis au moyen du logo du Partenariat en transports

L'étiquetage des colis est un privilège qui est réservé aux Partenaires qui respectent les critères d'utilisation du logo des Partenaires SmartWay et qui ont été autorisés à participer au projet pilote.

Le logo des Partenaires SmartWay doit toujours refléter l'intention de la marque et le concept des options de transports plus éconergétiques. Il s'agit d'une condition essentielle lorsque le logo du Partenariat en transports SmartWay est affiché sur un support accessible au public. Il est primordial d'éviter de semer la confusion chez les consommateurs en apposant le logo des Partenaires SmartWay sur un support qui pourrait aller à l'encontre de l'intention de la marque SmartWay, et ce de quelque façon que ce soit.

Les directives ci-après doivent être respectées :

- Lorsque le logo du Partenariat en transports SmartWay apparaît sur un colis, cela signifie que ce colis a été livré par une entreprise qui prend des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air en se conformant à des exigences environnementales précises énoncées dans l'entente du Partenariat en transports SmartWay.
- Le logo des Partenaires ne doit pas être apposé sur les colis lorsqu'on ne peut garantir que les normes susmentionnées sont respectées. L'EPA étudiera les propositions de projets pilotes faites par chaque Partenaire afin de s'assurer que l'étiquetage des colis correspond à l'intention de la marque.
- Il est obligatoire de faire apparaître un énoncé explicatif juste à côté du logo des Partenaires SmartWay pour l'étiquetage des colis. Cet énoncé devrait permettre aux consommateurs de mieux comprendre le concept sur lequel s'appuie la marque SmartWay. Les Partenaires peuvent utiliser l'une des options ci-dessous (ou un énoncé similaire et pertinent) dans leur proposition :
 - « Un parc de véhicules éconergétique exploité par <<INSÉRER LE NOM DU PARTENAIRE>>, membre du Partenariat en transports SmartWay, a été utilisé pour livrer ce produit. »
 - « Un parc de véhicules éconergétique exploité par un membre du Partenariat en transports SmartWay a été utilisé pour livrer ce produit. »
 - « Ce produit a été fabriqué et livré par un membre du Partenariat en transports SmartWay qui appuie le transport éconergétique. »

Les colis sont soit des paquets livrés (enveloppes ou boîtes) par les transporteurs soit des contenants pour produits (boîtes, boîtiers ou palettes) utilisés par les expéditeurs.

Logo des Partenaires SmartWay

Conditions d'utilisation du logo

Toutes les organisations doivent se conformer aux conditions d'utilisation de la marque énumérées ci-dessous.

Exigences s'appliquant au logo

- Toutes les organisations doivent se conformer aux directives concernant l'utilisation du logo et signer la page de signature du logo.

Composition du logo

- Afin que la marque SmartWay et le logo des Partenaires reflètent adéquatement le Partenariat, le logo doit être affiché visiblement et sans interférence. Il ne doit jamais être dominé par d'autres éléments tels que du texte, des photographies, des illustrations ou des arrière-plans texturés, et chaque fois que cela s'avère possible, il devrait être affiché dans les couleurs recommandées.
- Le graphique du logo SmartWay se compose d'un nuage, d'une route et d'une feuille d'arbre. Ce logo doit toujours être utilisé conjointement avec le nom SmartWay, y compris le symbole d'enregistrement ®.
- L'espace qui sépare chacune des lignes est préétabli et ne doit jamais être modifié. De plus, les différents éléments du logo ne doivent jamais apparaître séparément.
- Le logo SmartWay doit toujours être entouré d'un espace vierge sur lequel aucun texte, illustration ou autre élément graphique ne doit empiéter. Cet espace vierge doit demeurer proportionnel à la dimension du logo si ce dernier est agrandi ou rapetissé. L'espace vierge minimal devant entourer le logo peut être défini comme « 0,5X », ainsi que cela est illustré, proportionnellement à la dimension du logo utilisé. « X » représente la hauteur totale de toutes les lignes de texte.

Qualité du logo

- Les logos SmartWay doivent être utilisés dans leur intégralité, et de la manière précisée. La perspective ou l'apparence du graphique ne peuvent pas être modifiées, divisées, séparées ou déformées de quelque façon que ce soit.
- Il est possible de se procurer les seuls fichiers approuvés contenant les logos SmartWay en communiquant avec l'EPA.
- Aucune autre représentation graphique des logos du Partenariat en transports SmartWay ne peut être utilisée.

Lisibilité du logo

- Les logos SmartWay doivent être lisibles en tout temps, c.-à-d., qu'il ne faut pas que des lettres ou des graphiques manquent, comme dans l'exemple suivant : « artWay ».

Affichage du logo

- Les logos SmartWay doivent être apposés sur un arrière-plan blanc. Il est permis d'utiliser un arrière-plan transparent sur les surfaces pâles (p. ex., blanc cassé, pastels).
- Les logos SmartWay entièrement blancs peuvent être apposés sur un arrière-plan noir ou foncé.
- Les logos SmartWay ne doivent pas être affichés à proximité de matériel pouvant être jugé offensant par certaines personnes (p. ex., images avec nudité, images suggestives, jurons, remarques ou symboles à connotation raciale ou autres éléments graphiques offensants).

Dimension du logo

- Le rapport de forme (longueur et largeur) doit demeurer proportionnel.
- La largeur du logo reproduit ne doit jamais être inférieure à 3,2 cm (1,25 po) pour en assurer la lisibilité.

Normes graphiques et lignes directrices concernant l'utilisation

Marques/logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques

Les logos SmartWay pour les tracteurs et SmartWay pour les remorques sont la propriété de l'EPA. Ils se composent du logo graphique SmartWay, qui comprend les mots « SmartWay » et « Désigné par l'EPA des É.-U. », de même que du mot « Tracteur » ou « Remorque ». Lorsque la demande de marque de commerce pour ce logo sera traitée et approuvée, le symbole d'enregistrement sera ajouté aux logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques.



L'usage des logos SmartWay pour les tracteurs et SmartWay pour les remorques est réservé aux Partenaires SmartWay – les transporteurs pour le compte d'autrui, les propriétaires exploitants, les fabricants et les détaillants ayant des parcs de véhicules privés – qui possèdent et exploitent des camions et de l'équipement désignés répondant aux spécifications techniques et aux exigences au programme SmartWay. L'EPA prévoit mettre ces spécifications techniques à jour sur une base périodique afin que les tracteurs et remorques homologués SmartWay soient toujours les véhicules de transport de marchandises les plus écologiques et économes en carburant sur les routes. Par conséquent, les logos SmartWay pour les tracteurs et SmartWay pour les remorques seront probablement actualisés de façon à refléter les exigences plus rigoureuses, puis fournis aux Partenaires dont les véhicules et l'équipement sont admissibles. Par exemple, la version actualisée du logo SmartWay pour les tracteurs ou les remorques pourrait afficher l'année lors de laquelle les spécifications techniques et les exigences plus rigoureuses entrent en vigueur.

Les Partenaires SmartWay ont muni leurs parcs de camions de technologies qui favorisent les économies de carburant et le contrôle de la pollution en plus d'adopter des pratiques éconergétiques et antipollution dans le cadre de leurs activités. Leurs efforts contribuent à améliorer la santé publique, à réduire la consommation de carburant et d'émissions de gaz à effet de serre et à bâtir un environnement plus sain pour tous les Américains.

Pour confirmer qu'un tracteur ou une remorque fait partie des modèles désignés SmartWay de l'EPA, les Partenaires SmartWay doivent consulter le gestionnaire de compte de Partenaire SmartWay leur ayant été assigné par l'EPA des É.-U.. Les tracteurs et remorques admissibles des fabricants peuvent aussi être identifiés au moyen du logo Désigné

Marques/logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques

Utilisation des logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques

Les logos SmartWay pour les tracteurs et SmartWay pour les remorques peuvent seulement être utilisés par les Partenaires SmartWay, principalement en tant qu'étiquettes extérieures sur les tracteurs et remorques admissibles, mais aussi dans des publicités grand public et du matériel promotionnel entre entreprises. Des exemples d'affichages acceptables et inacceptables des logos SmartWay sont fournis dans les tableaux ci-après.

Logo SmartWay pour les tracteurs

Graphique



Affichage acceptable

- Extérieur de la cabine
- Carénages aérodynamiques
- Pare-chocs aérodynamiques
- Autre équipement aérodynamique
- Publicités grand public
- Matériel de communication entre entreprises

Affichage inacceptable

- Système d'échappement
- Bavettes garde-boue
- Châssis
- Plateformes
- Sellette d'attelage
- Roues ou pneus

Logo SmartWay pour les remorques

Graphique



Affichage acceptable

- Parois latérales d'une remorque couverte
- Dessus d'une remorque couverte
- Arrière d'une remorque couverte
- Jupes de remorque aérodynamiques, etc.
- Déflecteurs aérodynamiques
- Autre équipement aérodynamique
- Publicités grand public
- Matériel de communication entre entreprises

Affichage inacceptable

- Avant d'une remorque couverte
- Dessus d'une remorque couverte
- Roues ou pneus
- Bavettes garde-boue

Seuls les logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques peuvent être affichés sur l'extérieur des tracteurs et des remorques.

Il est interdit d'apposer tout autre logo SmartWay sur l'extérieur des tracteurs et des remorques.

Marques/logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques

Conditions d'utilisation des logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques par les Partenaires

Les Partenaires SmartWay doivent se conformer aux conditions d'utilisation du logo SmartWay énumérées ci-dessous.

Caractéristiques techniques

- Les Partenaires SmartWay doivent acheter et doter leur(s) tracteur(s) ou remorque(s) d'accessoires précisés par le programme SmartWay, tel qu'expliqué dans la fiche d'information de l'EPA intitulée « Spécifications techniques et exigences : Tracteurs SmartWay et remorques SmartWay ».
- Les transporteurs SmartWay doivent également accepter de se conformer aux lignes directrices relatives à l'utilisation du logo et signer le document en question.
- Tout l'équipement pour les tracteurs et remorques SmartWay doit soit être entretenu conformément aux spécifications du fabricant et aux recommandations d'entretien ou soit remplacé.

Qualité du logo

- Les logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques doivent être utilisés dans leur intégralité, et de la manière précisée. La perspective ou l'apparence du graphique ne peuvent pas être modifiées, divisées, séparées ou déformées de quelque façon que ce soit.
- Il est possible de se procurer les seuls fichiers approuvés contenant les logos SmartWay en communiquant avec l'EPA.
- Aucune autre représentation graphique des logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques ne peut être utilisée.

Lisibilité du logo

- Les logos SmartWay doivent être lisibles en tout temps, c.-à-d., qu'il ne faut pas que des lettres ou des graphiques manquent, comme dans l'exemple suivant : « artWay ».

Affichage du logo

- Les logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques sont principalement conçus pour être apposés sur l'extérieur du véhicule lourd ou de la remorque d'un transporteur Partenaire en règle de SmartWay.
- Les logos SmartWay doivent être apposés sur un arrière-plan blanc, sur le tracteur ou la remorque. Il est permis d'utiliser un arrière-plan transparent sur les surfaces pâles (p. ex., blanc cassé, pastels).
- Les logos entièrement blancs peuvent être apposés sur un arrière-plan noir ou foncé.
- Les logos SmartWay ne doivent pas être affichés à proximité de matériel pouvant être jugé offensant par certaines personnes (p. ex., images avec nudité, images suggestives, jurons, remarques ou symboles à connotation raciale ou autres éléments graphiques offensants).

Dimension du logo

- Le rapport de forme (longueur et largeur) doit demeurer proportionnel.
- La largeur du logo reproduit ne doit jamais être inférieure à 25,4 cm (10 po) pour en assurer la lisibilité lorsqu'il est apposé sur l'extérieur d'un tracteur ou d'une remorque.

Les Partenaires SmartWay sont responsables de l'utilisation qu'ils font des logos SmartWay pour les tracteurs et les remorques; ils sont en outre responsables de l'utilisation des logos par leurs représentants, y compris les agences de publicité et les firmes de relations publiques.

Normes graphiques et lignes directrices concernant l'utilisation

Spécifications de couleurs pour l'ensemble des marques/logos SmartWay

La configuration de couleurs recommandée, c.-à-d., la combinaison de bleu et de vert réglementaires décrite sur cette page, devrait être employée chaque fois que cela s'avère possible.

1. Coloration d'accompagnement - Pour le processus de coloration d'accompagnement (souvent appelée « nuancier Pantone ») :

- Vert réglementaire = 347
- Bleu réglementaire = 3005

2. Quadri-couleurs - Pour le processus d'impression quadri-couleurs, il est nécessaire d'utiliser les formules de mélange décrites ci-dessous pour le vert et le bleu réglementaires.

Vert réglementaire

Four-Color Process

C 100 %

M 0 %

Y 85 %

K 5 %

Bleu réglementaire

Four-Color Process

C 100 %

M 40 %

Y 0 %

K 0 %



3. Version en noir et blanc - L'intégralité des graphiques peut aussi être reproduite en noir 100 % ou en blanc 100 %. Que l'on utilise la version couleur recommandée ou celle en noir et blanc, il est important que l'arrière-plan soit suffisamment pâle pour assurer la lisibilité.

Lignes directrices pour les communications écrites

Promotion de l'ensemble des marques/logos SmartWay

Promotion générale de SmartWay

L'EPA, les médias et d'autres parties intéressées (à qui l'utilisation du logo ne procurera pas d'avantages économiques) peuvent utiliser les logos SmartWay appropriés pour la rédaction d'articles, la promotion de SmartWay ou d'autres activités informatives.

Les lignes directrices générales ci-après doivent être suivies :

- SmartWay doit être écrit en un seul mot, sans espace entre Smart et Way, et toujours être épilé avec un « S » et un « M » majuscules.
- Le symbole ®, qui indique que SmartWay est une marque de commerce enregistrée, doit suivre la première utilisation du mot SmartWay dans le matériel, et :
 - le symbole ® doit toujours figurer en indice supérieur;
 - il ne doit pas y avoir d'espace entre le mot « SmartWay » et le symbole ®;
 - s'il s'agit d'un document ou d'un site Web, le symbole ® doit être répété dans chaque titre de chapitre et dans la première phrase ou utilisation dans le texte de chaque chapitre ou page Web.






En général, le texte figurant dans les publicités, les articles, les brochures, les publications, les rapports annuels, les sites Web ou tout autre matériel promotionnel ne doit jamais laisser entendre que l'EPA donne son appui à l'entreprise Partenaire SmartWay, à l'Affilié SmartWay ou au fabricant de véhicules ou de camions.

L'énoncé ci-dessous (ou un énoncé similaire) doit accompagner les logos SmartWay lorsque ceux-ci sont utilisés par les Partenaires, les Affiliés, les médias et d'autres organisations.

« SmartWay® est un Partenariat novateur de l'Environmental Protection Agency des É.-U. qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques et qui accroît les économies de carburant. »

Promotion des logos de la marque SmartWay

L'EPA, les Affiliés SmartWay, les médias et les autres parties intéressées peuvent utiliser les logos de la marque à des fins de promotion ou d'information. Voici des exemples de situations où le logo du Partenariat peut être employé :

-  articles publiés
-  reportages à la radio/télévision
-  vidéos
-  applications en ligne
-  manuels
-  présentations
-  notes/séances d'information

Les lignes directrices générales ci-après doivent être suivies :

- Le terme « Partenariat en transports SmartWay » doit toujours être épelé avec un « P », un « S » et « W » majuscules.

Les lignes directrices suivantes relatives aux communications permettront d'éviter les présentations inexactes et la confusion chez les consommateurs.

Correct

- « Marque SmartWay »
- « SmartWay »
- Partenariat en transports SMARTWAY
- « Le Partenariat »
- « Transports SmartWay »

Incorrect

- « Programme des Transports SmartWay »

L'EPA recommande aux participants au programme ou aux médias d'utiliser les mots figurant dans la colonne « Correct » pour décrire la marque SmartWay et le Partenariat en transports SmartWay.

Promotion des Affiliés SmartWay

Les lignes directrices générales ci-après doivent être suivies lorsqu'on mentionne les Affiliés SmartWay.

- La lettre « A » du mot « Affilié » doit toujours être en majuscule lorsque l'on fait référence à un Affilié du Partenariat en transports SmartWay.

Correct

« Un Affilié SmartWay »
« Affilié de Transports SmartWay »
« L'organisation X, un Affilié SmartWay »
« Un organisme participant au
Partenariat en transports SMARTWAY »

Incorrect

« Une organisation SmartWay »
« L'organisation X, une organisation appuyée par
l'EPA »
« Appuyé par l'EPA »

L'EPA recommande aux participants au programme ou aux médias d'utiliser les mots figurant dans la colonne « Correct » pour décrire les Partenaires et Affiliés SmartWay.

Promotion du logo des Partenaires SmartWay

Les Partenaires et les médias peuvent aussi utiliser le logo du Partenariat en transports SmartWay dans des articles ou pour d'autres activités d'information. Le logo ne peut toutefois être utilisé que lorsque l'on fait référence à des Partenaires SmartWay admissibles. Le site Web SmartWay contient une liste qui permet de vérifier l'admissibilité des Partenaires : www.epa.gov/smartway/partners.

Lignes directrices sur les communications générales pour les Partenaires SmartWay

Les lignes directrices générales ci-après doivent être suivies.

Le terme « Un Partenaire de Transports SmartWay » doit toujours être épelé avec un « P » minuscule, un « T », un « S » et un « W » majuscules.

On encourage les Partenaires à décrire et à promouvoir le fruit des efforts qu'ils déploient dans le cadre du Partenariat en transports SmartWay et à présenter ce dernier comme une initiative de l'EPA.

Les lignes directrices suivantes relatives aux communications permettront d'éviter les présentations inexactes et la confusion chez les consommateurs.

Correct

« Un Partenaire SmartWay »
« Un Partenaire en Transports SmartWay »
« L'entreprise X, un Partenaire SmartWay »
« Une entreprise participant au Partenariat en transports SmartWay »

Incorrect

« Une entreprise SmartWay »
« L'entreprise X, une entreprise appuyée par l'EPA »
« Un Partenaire certifié SmartWay »
« Une entreprise certifiée SmartWay »

L'EPA recommande aux participants au programme ou aux médias d'utiliser les mots figurant dans la colonne « Correct » pour décrire les Partenaires SmartWay.

Les Partenaires sont encouragés à faire paraître des communiqués de presse faisant la promotion de leur participation au Partenariat, peu importe leur statut d'admissibilité au logo des Partenaires. L'EPA examinera avec plaisir les communiqués de presse des Partenaires. Il ne s'agit pas d'un processus d'approbation « officiel » mais ce service est offert à titre d'aide technique dans le but de s'assurer que les références à la marque SmartWay sont exactes. L'EPA peut aussi aider les Partenaires à s'assurer qu'ils décrivent adéquatement leur statut de Partenaire et que les références générales ou historiques relatives à SmartWay sont exactes.

Promotion des logos Certification et Désigné SmartWay

Les médias et autres parties intéressées peuvent également utiliser les logos Certification et Désigné SmartWay pour la rédaction d'articles et à des fins promotionnelles ou informatives. La marque de certification ne peut toutefois être utilisée que lorsque l'on fait référence à des modèles/versions de véhicules à passagers répondant aux critères établis et bénéficiant de l'homologation SmartWay. Par contre, la marque désignée ne peut être utilisée que lorsque l'on fait référence aux tracteurs et aux remorques répondant aux critères établis et bénéficiant de l'homologation.

Les lignes directrices générales ci-après doivent être suivies :

- Le symbole ®, qui indique que la marque de certification SmartWay est une marque de commerce (« R » majuscule encadré), doit être utilisé la première fois que le mot SmartWay apparaît dans le texte, et :
 - le symbole de marque de commerce enregistrée ® doit toujours figurer en indice supérieur;
 - il ne doit pas y avoir d'espace entre le mot « SmartWay » et le symbole ®;
 - s'il s'agit d'un document ou d'un site Web, le symbole ® doit être répété dans chaque titre de chapitre et dans la première phrase ou utilisation dans le texte de chaque chapitre ou page Web.
- Le symbole de marque de commerce enregistrée ® ne doit pas être utilisé lorsque l'on fait référence à la marque désignée SmartWay car le processus d'enregistrement de la marque de commerce n'est pas terminé.

Véhicules à passagers légers et camions légers

La marque Certifié SmartWay de l'EPA des É.-U. peut être utilisée par les fabricants, les entreprises, les municipalités et les organismes sans but lucratif qui souhaitent faire la promotion des véhicules légers répondant aux critères SmartWay pour les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre, conformément au contrat de licence conclu avec SmartWay. Elle peut être employée dans du matériel de marketing et de sensibilisation, pourvu qu'elle fasse seulement référence à des modèles/versions répondant aux critères établis et bénéficiant de l'homologation SmartWay. Elle peut aussi servir d'étiquette promotionnelle pour décrire les véhicules légers.

Fabricants d'équipement d'origine

Les fabricants d'équipement d'origine (FEO) de tracteurs et remorques homologués SmartWay peuvent également utiliser la marque désignée SmartWay dans des publicités au point de vente (sur les lieux ou sur des sites Web) et du matériel promotionnel (p. ex., publicité), conformément au contrat de licence conclu avec SmartWay. La marque peut seulement être associée aux tracteurs, remorques et dispositifs de contrôle de la pollution et d'économie de carburant qui respectent les spécifications techniques SmartWay.

Les fabricants de Technologies vérifiées de SmartWay ne peuvent apposer ni la marque Certifié SmartWay de l'EPA des É.-U. ni la marque Désigné SmartWay de l'EPA des É.-U. sur leurs produits, emballages de produits, sites Web destinés à la vente ou publicités au point de vente.

Véhicules à passagers légers et camions légers

Les lignes directrices suivantes relatives aux communications permettront d'éviter les présentations inexactes et la confusion chez les consommateurs.

Correct

- « Mérité »
- « Qualifié »
- « Conforme aux spécifications SmartWay »
- « Certifié SmartWay de l'EPA des É.-U. »
- « Marque de certification SmartWay »

Incorrect

- « Appuyer »
- « Appuyé »
- « Coté »
- « Cote »

L'EPA recommande aux médias ou autres organisations d'utiliser les mots figurant dans la colonne « Correct » pour décrire les véhicules, les tracteurs et les remorques qui respectent les exigences volontaires applicables à la marque de certification SmartWay.

Tracteurs et remorques lourds

Les Partenaires, les médias et les autres parties intéressées peuvent également utiliser les logos Tracteurs SmartWay et Remorques SmartWay pour la rédaction d'articles et à d'autres fins informatives. La marque ne peut toutefois être utilisée que lorsque l'on fait référence à des Partenaires SmartWay qui conservent des Tracteurs SmartWay et des Remorques SmartWay dans leur parc de véhicules.

Les lignes directrices suivantes relatives aux communications permettront d'éviter les présentations inexactes et la confusion chez les consommateurs.

Correct

- « Mérité »
- « Qualifié »
- « Conforme aux spécifications SmartWay »
- « Certifié SmartWay de l'EPA des É.-U. »
- « Marque de certification SmartWay »

Incorrect

- « Appuyer »
- « Appuyé »
- « Coté »
- « Cote »

L'EPA recommande aux Partenaires ou aux médias d'utiliser les mots figurant dans la colonne « Correct » pour décrire les tracteurs SmartWay et les remorques SmartWay.

Lignes directrices pour les communications écrites

Typographie pour l'ensemble des marques/logos SmartWay

La typographie est une partie intégrante de la marque et devrait être utilisée de manière cohérente afin de renforcer l'identité de SmartWay®. La principale famille de polices qui doit être employée est Eidetic Modern.

Titres et sous-titres

Eidetic Modern Regular
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Eidetic Modern Regular Italic
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Corps de texte

Eidetic Modern Bold
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Eidetic Modern Bold Italic
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

La police Arial peut remplacer la police Eidetic Modern lorsque cette dernière n'est pas disponible.


Lignes directrices pour les communications courantes

Utilisation accessoire

Pour tout matériel imprimé, y compris les publicités dans les journaux et les magazines, la marque SmartWay® peut être placée en position horizontale et agrandie de manière à ce que sa dimension soit appropriée à l'usage. Il s'agit d'une décision qui repose purement sur des choix de conception et sur le jugement. Les lignes directrices qui se rapportent à la dimension minimale permise doivent toujours être respectées.

Pour obtenir une autorisation ou plus d'information, communiquer avec l'EPA en faisant parvenir un courriel à l'adresse : smartway_transport@epa.gov


SHIP SMARTER



An environmentally appealing way to transport goods that's also deliciously profitable.

SmartWay SM Transport helps shippers and for-hire carriers lower greenhouse gases and other emissions, while at the same time giving the average truck a fuel savings of \$2,000 per year.

To find out more about this new partnership, call for your info kit at **1-734-214-4767** or log onto www.epa.gov/smartwayshipper.



A voluntary program from the U.S. Environmental Protection Agency

SHIP SMARTER



An environmentally appealing way to transport goods that's also deliciously profitable.

SmartWay® Transport helps shippers and for-hire carriers lower greenhouse gases and other emissions, while at the same time giving the average truck a fuel savings of \$2,000 per year.

To find out more about this new partnership, call for your info kit at **1-734-214-4767** or log onto www.epa.gov/smartwayshipper.



A voluntary program from the U.S. Environmental Protection Agency

SHIP SMARTER



An environmentally appealing way to transport goods that's also deliciously profitable.

SmartWay SM Transport helps shippers and for-hire carriers lower greenhouse gases and other emissions, while at the same time giving the average truck a fuel savings of \$2,000 per year.

To find out more about this new partnership, call for your info kit at **1-734-214-4767** or log onto www.epa.gov/smartwayshipper.



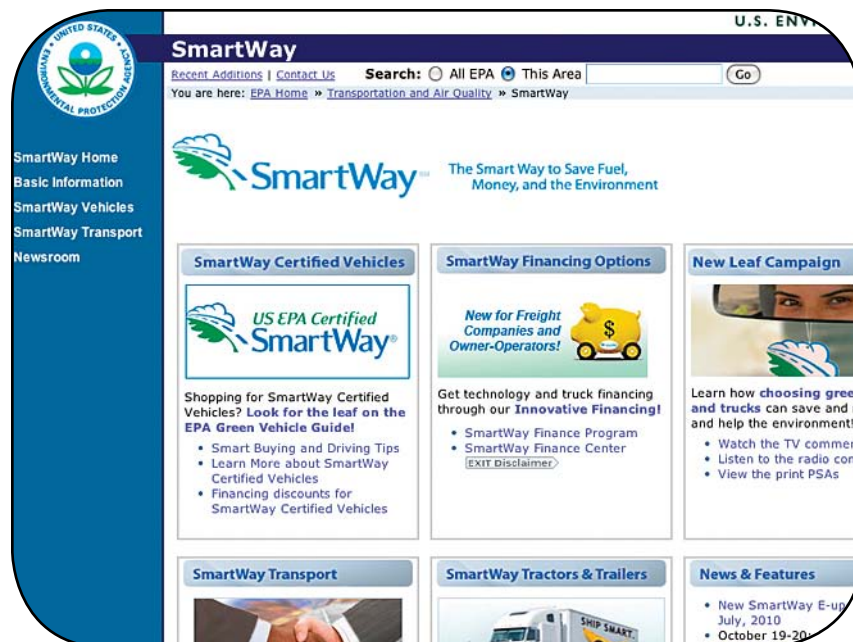
A voluntary program from the U.S. Environmental Protection Agency

Lignes directrices pour les communications courantes

Utilisation à la radio, à la télévision ou sur le Web

Que la marque soit utilisée dans une émission de télévision, un message d'intérêt public ou pour tout usage radiophonique ou télévisuel, elle doit l'être de la manière présentée ici.

L'utilisation du logo SmartWay® à la télévision, dans un film ou sur le Web doit être conforme aux lignes directrices détaillées dans le présent document, lorsque cela s'avère approprié.



Lignes directrices pour les communications courantes

Articles promotionnels

Il est permis d'apposer le logo SmartWay® sur les articles promotionnels présentés ici. Il est recommandé que l'arrière-plan soit blanc ou d'une couleur pâle. Les couleurs qui ne correspondent pas à ces directives pourraient nuire à l'intégrité de l'identité du programme.

Les exemples présentés ici peuvent servir de guide expliquant comment utiliser les marques SmartWay sur des articles promotionnels et des vêtements.

Les articles promotionnels et les vêtements sur lesquels figurent les marques SmartWay ne peuvent ni être distribués ni être vendus dans le but de réaliser un bénéfice.

Les lignes directrices qui se rapportent à la dimension minimale permise doivent toujours être respectées. Les marques peuvent être reproduites sur d'autres articles mais doivent respecter les normes de qualité et d'utilisation énoncées dans le présent guide.



Page de signature pour la marque Partenaires, Affiliés et promoteurs

SmartWay® est synonyme de solutions de transport plus éconergétiques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la qualité de l'air.

En signant la présente entente, _____ confirme avoir lu le Guide des normes graphiques et de l'utilisation du programme SmartWay® et s'engage à se conformer aux directives qu'il contient.

NOM DE L'ENTREPRISE/ORGANISME

En tant que Partenaire en transports SmartWay,

vous atteste en outre que votre organisation respecte ou surpasse les exigences s'appliquant à l'utilisation du logo pour la catégorie de Partenaire cochée ci-dessous :

- Expéditeur
- Transporteur
- Expéditeur/transporteur (parc de véhicules privé)
- Entreprise de logistique
- Relais routier

En tant qu'Affilié SmartWay ou promoteur de SmartWay,

vous atteste en outre que votre organisation utilisera le logo du Partenariat SmartWay à des fins promotionnelles ou informatives uniquement :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Association commerciale | <input type="checkbox"/> Association de camionnage |
| <input type="checkbox"/> Organisme environnemental | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement |
| <input type="checkbox"/> Entreprise de location | <input type="checkbox"/> Détaillant SmartWay |
| <input type="checkbox"/> Médias | <input type="checkbox"/> Autre _____ |

Ou vous atteste en outre que votre organisation utilisera le logo de certification SmartWay à des fins promotionnelles ou informatives uniquement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Banque ou mutuelle de crédit | <input type="checkbox"/> Média |
| <input type="checkbox"/> Vente de véhicules en ligne | <input type="checkbox"/> Gouvernement municipal ou d'état |
| <input type="checkbox"/> Location de voitures | <input type="checkbox"/> Autre _____ |

Expliquez brièvement comment votre organisation utilisera le logo :

Représentant officiel autorisé

Le soussigné, au nom de _____, comprend et accepte les modalités du Guide des normes graphiques et de l'utilisation du programme SmartWay de l'EPA des É.-U. concernant l'usage du ou des logos SmartWay concernés.

Signature : _____ Titre : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Date : _____

Principale personne-ressource du Partenaire/de l'organisation pouvant être contactée par SmartWay (Il peut s'agir d'une autre personne que le représentant officiel.)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Ville : _____ État/Province : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____



Page de signature pour la marque Tracteurs et remorques

Le Partenariat en transports SmartWay® de l'EPA est un programme novateur qui reconnaît la contribution des Partenaires qui établissent et atteignent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur du transport de marchandises.

En signant la présente entente, _____, confirme avoir lu le Guide des normes
NOM DE L'ENTREPRISE/ORGANISME

graphiques et de l'utilisation du programme SmartWay® et s'engage à se conformer aux directives qu'il contient. J'atteste en outre que mon organisation a acheté ou prévoit acheter :

_____ (nombre) de tracteurs Désignés SmartWay de l'EPA des É.-U.

_____ (nombre) de remorques Désignées SmartWay de l'EPA des É.-U.

pour son parc de véhicules. Je m'engage également à faire l'entretien des Tracteurs SmartWay et des Remorques SmartWay conformément aux recommandations du fabricant ou à les remplacer au besoin.

Indiquer le logo requis :

Tracteur SmartWay

Remorque SmartWay

Précisez brièvement la dimension du logo SmartWay et l'emplacement où il figurera sur les véhicules du parc.

Dimension du logo SmartWay pour les tracteurs : _____

Emplacement du logo SmartWay pour les tracteurs : _____

Dimension du logo SmartWay pour les remorques : _____

Emplacement du logo SmartWay pour les remorques : _____

Représentant officiel autorisé

Le soussigné, au nom de _____, comprend et accepte les modalités du Guide des normes graphiques et de l'utilisation du programme SmartWay de l'EPA des É.-U. concernant l'usage du ou des logos SmartWay concernés.

Signature : _____

Titre : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Date : _____

Principale personne-ressource du Partenaire/de l'organisation pouvant être contactée par SmartWay (Il peut s'agir d'une autre personne que le représentant officiel.)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Ville : _____ État/Province : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____